

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 29/05/2026, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Rodolphe KIRSCH, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23
Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres votants : 18+5 **procurations**

Présents (18) : M. Rodolphe KIRSCH, Mme Suzanne BARZAGLI, M. Eric BESSAH, Mme Brigitte SCHMITT, M. Pascal BUARD, Mme Caroline SPETZ, M. Anthony FINOCCHI, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Maurice BEHRA, M. Bernard FOHR, Mme Amélie BARRET, Mme Nadine WEHRLLEN, M. Philippe ELSAESSER, Mme Marie NAZZARO, M. René Michel NUSSBAUM, M. Guillaume NAZZARO, M. Jacques VICECONTE, M. Jocelyn ZINDY.

Procurations (5) : Mme Jacqueline INGOLD à Mme Suzanne BARZAGLI
M. Pascal EHRSAM à M. Rodolphe KIRSCH
Mme Corinne FILLINGER à M. Bernard FOHR
M. Stéphane NEFF à M. Jacques VICECONTE
Mme Lydia LOMBARDO à M. Jocelyn ZINDY

Excusé (0) :

Absent (0) :

Référence de la délibération : DE_2026_79

POINT 9 : CREATION D'UN CONSEIL DES AINES

VOTE : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Mme Caroline SPETZ, Adjointe, explique que la municipalité de Vieux-Thann souhaite renforcer la démocratie participative en associant davantage les seniors à la vie locale. Dans cette optique, il est proposé de créer un Conseil Consultatif des Aînés (CCA), instance destinée à favoriser l'implication des habitants âgés de 60 ans et plus dans la réflexion sur les politiques publiques locales.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de valoriser l'expérience, les compétences et la mémoire des seniors, tout en renforçant le lien social et intergénérationnel. Le CCA permettra d'enrichir les débats municipaux par des propositions concrètes issues de l'expertise d'usage des aînés, notamment sur des sujets tels que l'aménagement du territoire, les activités de loisirs ou les actions de solidarité.

Un précédent CCA existait sans cadre formel. La présente délibération vise à lui donner une base légale et à en préciser les modalités de fonctionnement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2143-2 qui prévoit que le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, associant des représentants des habitants de la commune ;

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en place une instance consultative permettant d'associer les seniors à la vie de la commune et de bénéficier de leur expérience, de leur mémoire et de leur savoir-faire ;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de favoriser la démocratie participative et d'encourager l'implication citoyenne des aînés dans les projets locaux ;

CONSIDERANT que le Conseil Consultatif des Aînés s'inscrit dans une démarche de valorisation de l'expérience et de renforcement du lien intergénérationnel ;

CONSIDERANT que cette instance aura un rôle consultatif et ne disposera d'aucun pouvoir de décision, celui-ci appartenant exclusivement au Conseil Municipal ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le principe de la création et de la mise en œuvre du Conseil Consultatif des Aînés,
- **approuve** le règlement intérieur relatif à ce dernier,
- **autorise** M. le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant la mise en œuvre du projet.

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le 8 juin 2026 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le 9 juin 2026.

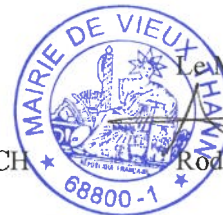
Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.
Fait à VIEUX-THANN, le 8 juin 2026

La secrétaire de séance

Amélie BARRET

L'auxiliaire de séance

Anne Catherine VONESCH



Le Maire

Rodolphe KIRSCH